

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF NO 2026-297
RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Mme Audrey Mongeau, greffière-trésorière de la Municipalité de Dudswell à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 30 mars 2026, le projet de règlement N° 2026-297 - *Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité de Dudswell en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite les élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N° 2026-297 - *Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* sera faite lors de la séance du conseil sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 27 avril 2026, à 19h au Centre Bishop, située au 190, rue Main à Dudswell.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé 167, rue Main à Dudswell, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Dudswell, le 2 avril 2026



Audrey Mongeau
Directrice générale et greffière-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Audrey Mongeau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Dudswell, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 2 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 avril 2026.



Audrey Mongeau
Directrice générale et greffière-trésorière